

COMPTE RENDU REUNION DU 08 04 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M.Philippe DUBOURG, Maire.
Secrétaire de séance : Mme Marie-José DUPOUY
L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

Madame Michèle PROSPER, adjointe aux finances procède à la lecture des différents budgets et détaille les comptes :

CCAS :

Absente excusée : Mme Nelly Mastin

Les Membres du Conseil d'Administration présents, examinent le compte administratif 2014 :

Compte Administratif 2014

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 981.56 €

Recettes : 3 933.53 €

Le déficit de l'exercice (2014) s'élève à - 1 048.03 € ; l'excédent de fonctionnement à reporter au BP2015 sera de 2 976.45 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

On recense 11 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère (caisses de retraite), de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, de l'aide sociale ; 9 sont accueillis en maisons de retraite ; 18 ont eu la téléalarme en 2014 (location effectuée auprès du Conseil Général). Le CIAS propose le portage de repas en liaison froide depuis la maison de retraite de Souprosse.

Budget Primitif 2015

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 9 176.00 €

Recettes : 9 176.00 € dont 2 976.45 € de résultat excédentaire (2014) ; ce montant sera repris au BP 2015 en recettes de Fonctionnement (002).

Une subvention de 5500.00 € est allouée par la commune au CCAS, celle versée par le CCAS au Club des 2 Clochers est fixée à 475.00 €.

La location de la téléalarme est facturée au CCAS par le Conseil Général au tarif de 120 €/an et par bénéficiaire. Le CCAS alloue une réduction de 60% sur la participation des bénéficiaires : le coût annuel à charge du bénéficiaire est maintenu au tarif de 48 €/an. La cotisation d'adhésion à l'association, versée à l'Arbre à Pain par le CCAS s'élèvera à 15 € pour l'exercice 2015.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNE :

Compte administratif 2014 :

En section de Fonctionnement :

Dépenses : 335 922.48 €

Recettes : 322 577.47 € le déficit de l'exercice est de - 13 345.01 € ; compte tenu de l'excédent reporté 2013 de 138 938.35 €, le résultat de fonctionnement cumulé 2014 est de 125 593.34 €.

En section d'Investissement :

Dépenses : 89 046.18 €

Recettes : 138 906.54 € le résultat de l'exercice s'élève à 49 860.36 €

Compte tenu du résultat de clôture reporté de l'exercice précédent 2013 de 75 036.80 €, le résultat de clôture 2014 s'élève à la somme de 124 897.16 €.

Les restes à réaliser des programmes d'investissement s'élèvent en dépenses à 179 199.00 € et en recettes à 59 723.00 €, ce qui génère un déficit des restes à réaliser de - 119 476.00 € mais, au final, un excédent de financement de 5 421.16 €

Le résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2015, Recette 002 Fonctionnement s'élèvera donc à : 125 593.34 € et celui d'investissement reporté Recettes 001 Investissement sera de 124 897.16 €

M. le Maire se retire et cède la Présidence à M. Gérard VILLETORTE ; ce dernier demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2014 et le compte de gestion du Receveur, reflet exact des écritures de la commune tenues par la Trésorerie ; il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Budget 2015 :

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 467 654.00 € (342 061.00 € de recettes réelles de fonctionnement et 125 593 € de report). En section d'Investissement, elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 299 319.00 € (dont 179 199 € de Restes à Réaliser en Dépenses et 59723 € de RAR en Recettes).

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les impôts de 1% correspondant à l'inflation, la commune reste malgré tout en dessous de la moyenne des taux pratiqués dans les communes du Pays Tarusate.

La restructuration de la salle du Foyer des Jeunes avec mise aux normes des toilettes permettra l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et la rénovation de l'ensemble (chauffage, électricité, peinture...). L'utilisation des fonds de concours de la CCPT : 8569.50 € perçus pour la rénovation du logement au rez-de-chaussée de l'ancienne école, 53 430.50 € + 18 500 € (2014) pour le Foyer des Jeunes ainsi que la DETR (32 500 €) diminuera le coût final.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% les taux 2014 et vote les taux d'imposition 2015 :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
<u>Taxe d'Habitation</u> :	12.01 %	12.13%
<u>Foncier Bâti</u> :	14.12 %	14.26%
<u>Foncier Non Bâti</u> :	46.46 %	46.92%

avec un produit attendu de 122 060.00 € (soit un gain de 1208 €)

Le vote du budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDEES :

Les subventions aux associations sont reconduites en 2015, il est rappelé que toutes les associations doivent remettre un état de leurs comptes pour bénéficier de la subvention de la commune, à défaut elle ne sera pas versée ou alors à l'inter association qui gère les dépenses de matériel.

Foyer des Jeunes : 1805 €; ACCA : 523 €; Association des Amis de Sainte Croix : 380 € (dont 243 € pour fête sur le site); Association des Amis des Eglises Anciennes : 48 €; Association Sports Loisirs Carcarès Sainte Croix: 152 €; CCAS de Carcarès Ste Croix : 5025 €; Club des Deux Clochers : 475 € (subvention sur budget du CCAS); Comité Kermesse : 152 €; Inter Association : 152 €; Sans Sucre Ajouté : 152 €; Téléthon 100 €; Collèges : 35 € par élève; PST Omnisport : 252 € (100 € supplémentaires alloués en raison de l'absence d'association sportive sur la commune).

Une aide aux Restaurants du Coeur est allouée pour un montant de 62 € sur l'article 6713 du budget. La participation de 13€ par jour et par enfant est reconduite pour la fréquentation du centre de loisirs.

SIVU ACG ADOUR MIDOUZE :

Les participations sont calculées sur 50% des dépenses de fonctionnement, au prorata de la population et du nombre d'élèves de chaque commune. Pour Carcarès Ste Croix, sa participation au titre de l'exercice 2015 sera de 79 649.46 € : $(186\,500\text{€}/2 * 517 \text{ habitants} / 1132 \text{ habitants} = 42\,588.56 \text{ €}$ et $186\,500\text{€}/2 * 31 \text{ élèves} / 78 \text{ élèves} = 37\,060.90 \text{ €}$).

SARL BARNEIX :

La convention signée en 2011 relative à la location de 1.70 ha au prix de 200€/l'hectare s'achève le 10.05.2015; elle sera renouvelée pour un an, à condition que la parcelle soit utilisée exclusivement pour le stockage des souches. La convention cessera si le projet photovoltaïque devait débiter.

SYDEC ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Une aide d'Adour Garonne permettrait la mise aux normes, là où il n'y en a pas, mais sur 10 habitations concernées, seules 02 seraient éligibles mais les conditions sont très restrictives.

COMMUNES FORESTIERES :

La CVO (contribution volontaire) pourrait être réclamée aux propriétaires ainsi que les arriérés selon les informations fournies lors de la réunion de l'Association des Communes Forestières qui a eu lieu. Mais les aides sont réservés aux propriétaires soumis au régime forestier ONF.

DEVIS BAPTISTAN :

Le devis concerne la fourniture et pose de bordures (2019.60 € TTC) sur l'espace devant l'entrée de la salle du foyer des jeunes ; il sera nécessaire de réaliser un revêtement pour mettre ensuite le chapiteau (3213.00€ TTC).

BORNE A INCENDIE SAINTE-CROIX :

Elle a été détériorée et doit être changée car vétuste, la participation de la commune s'élèvera à 1863 € TTC 1552.50 € HT et 310.50 € de TVA à verser au SYDEC pour le remplacement de la borne.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,